

# La Petite Plume

DE



## ❖ LE CCAS : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le **CCAS** se compose :

- du maire, Mr SUBLETT Xavier,
- d'une vice présidente Mme GAUTRAIS Nathalie,
- de 3 membres issus du Conseil Municipal Mme BRANGER Arabelle, Mme POITOU-OPERIE Nathalie, Mme PRIVAT Maryline (absente sur la photo)
- et de 4 membres désignés par le maire Mme CHABOT Sandrine, Mme DUTOT Abbigaelle, Mme PRIVAT Michelle, Mr LACOMBE Alain (absent sur la photo).



Le **CCAS** est un établissement public administratif communal. Même si les liens avec la commune de rattachement sont étroits, le **CCAS** a une personnalité juridique distincte, c'est à dire un conseil d'administration, un budget propre et un personnel propre. Il anime une action générale de prévention et de développement social de la commune.

Il exerce sa mission en liaison étroite avec les institutions publiques et privé (CAF, MSA, associations).

A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives directement orientées vers les populations concernées : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficultés, lutte contre l'exclusion.

Le **CCAS** participe à l'instruction d'aide sociale légale. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. Concernant la CMU, l'aide médicale de l'état et le RSA, le **CCAS** n'est pas le seul organisme à recueillir les demandes d'aide. C'est le demandeur qui choisit.

Le **CCAS** ne peut intervenir :

- Qu'au bénéfice de personnes résidentes dans la commune
- Que dans le cadre d'action à caractère social

Toutes les personnes placées dans des situations objectivement identiques ont droit à la même aide de la collectivité

Le **CCAS** constitue et tient à jour un fichier des personnes bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune.

Les informations nominatives contenues dans ce fichier sont protégées en toute confidentialité.

Vous pourrez contacter le **CCAS** par internet à partir du mois de novembre 2014 à cette adresse :

[ccas.puisseguin@orange.fr](mailto:ccas.puisseguin@orange.fr) ou le secrétariat de la mairie au **05 57 55 22 20**.

## ❖ LA BOUTIQUE ALIMENTAIRE

- Fondée en 1999, elle se trouve à Castillon la Bataille à proximité de la résidence du Rieuvert, non loin de la Gare.

**Ouverte le mercredi de 15h à 18h et le jeudi de 10h30 à 12h**, elle offre un libre choix des achats contre une faible participation financière.

- Son objectif est **d'améliorer la vie quotidienne** des plus démunis par l'aide alimentaire, des conseils de gestion, des animations et un atelier cuisine.
- Toutes les personnes ou familles rencontrant des difficultés passagères ou durables sont invitées à se mettre en relation avec la Boutique. La constitution du dossier d'accès se fait par l'intermédiaire du CCAS, en mairie. L'attribution de la carte d'accès se fait en fonction de la situation et des revenus. Ce droit est revu chaque mois par la Commission Technique.



## ❖ LE PORT DES REPAS A DOMICILE

Depuis 1999, ce service est destiné à toutes les personnes retraitées, handicapées ou malades.

Les repas sont livrés tous les deux jours, en liaison froide, dans un véhicule isotherme.

Possibilité de commander des repas diabétiques, sans sel, mixés ou hachés.

Les repas sont composés d'un potage, une entrée, un plat de résistance et un dessert. Ils doivent être commandés une semaine à l'avance et peuvent être pris pour la semaine ou pour quelques jours en fonction des besoins.

**Prix : 7,33 euros Formule midi + soir : 11,15 euros**

Contact : mairie ou au service **05.57.40.26.22**



## ❖ ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AIDE A DOMICILE DU LUSSACAIS

Leur mission : *Favoriser le maintien à domicile*

L'association intercommunale du Lussacais propose des services qui s'adressent aux personnes rencontrant des difficultés pour accomplir les tâches de la vie courante.

Pour cela, elle saura apporter les aides techniques pour tous les besoins quotidiens tels que les travaux ménagers, l'entretien du linge, l'entretien courant du logement, les courses, l'aide au repas, aux démarches administratives...

L'agrément qualité de l'association lui permet d'intervenir auprès de tout public.

Le service peut-être partiellement financé par divers organismes.

Vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 50 % des sommes versées.

Vous pouvez contacter le secrétariat du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 au **05.57.74.51.62** et sur rendez-vous l'après midi, **1 rue du Ruisseau d'Argent 33 570 LUSSAC**

## ❖ ASSISTANTES SOCIALES

### Régime général :

Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI)

Adresse : 1, rue Denis Cordonnier BP 900 46, 33230 COUTRAS Tél : **05 57 49 32 32**

"L'équipe de la MDSI est composée d'un service social, de puéricultrices, de sages-femmes, de travailleurs sociaux en charge de l'aide éducative, de médecins, de chargés d'insertion, de psychologues, de secrétaires médico-sociales, d'agents administratifs.

Ces professionnels œuvrent pour informer, écouter, accompagner, soutenir, animer, et permettre aux Girondins un accès facilité à leurs droits."

Permanences **sur rendez vous** :

- Jeudi matin de 9h à 11h30 à Coutras, Saint-Denis de Pile ou Saint-Seurin sur l'Isle

Permanences **sans rendez-vous** :

- Lundi, Mercredi, Vendredi matin de 8h30 à 11h30 à Coutras
- Mardi après-midi de 13h30 à 16h00 à Coutras

### Régime agricole :

Accueil Social de la Mutualité Sociale Agricole de la Gironde (MSA)

Adresse : 9, Avenue Général de Gaulle 33500 LIBOURNE Tél: **05 57 55 54 60**

Mail : [accueilsocial@msa33.msa.fr](mailto:accueilsocial@msa33.msa.fr)

Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00. Accueil sur rendez vous.

## ❖ TRANSPORT A LA DEMANDE

***Vous êtes habitant de la Communauté de Communes et vous avez plus de 75 ans,  
vous êtes à mobilité réduite ou en perte d'autonomie,  
vous êtes titulaire des minima sociaux ou en insertion professionnelle***



### **LE TRANSPORT DE PORTE A PORTE**

Informations sur [transgironde.fr](http://transgironde.fr)

**est là pour vous conduire !**

### Comment en bénéficier ? :

Il vous faut **retirer un dossier auprès de votre mairie ou auprès de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais à Vignonet** (Bâtiment de la Mairie Tél : 05 57 55 21 60).

Renvoyez le à : **La Commission d'accessibilité - CDC du Grand Saint-Emilionnais - 4, Darthus - 33330 VIGNONET**

Après acceptation et validation de votre dossier une carte de transport vous sera remise.

### Comment faire pour réserver ? :

**Au plus tard la veille avant 18h, appelez la société TRANSGIRONDE au 0974 500 033 puis tapez 2.** Un chauffeur avec un véhicule adapté (si besoin) viendra vous chercher directement devant votre domicile. **En cas d'annulation** de votre déplacement, vous devrez impérativement **rappeler ce même numéro**

### Pour aller où ? :

- ➔ Toutes les destinations de la Communauté de Communes vous sont proposées pour vous rendre là où vous le souhaitez quel que soit le motif de votre déplacement : (Puisseguin, Petit-Palais, Les Artiques de Lussac, Lussac, Néac, Montagne, Saint Philippe d'Aiguille, Gardegan et Tourtirac, Belvès de Castillon, Saint Etienne de Lisse, Saint Hippolyte, Saint Emilion, Saint Laurent des Combes, Vignonet, Néac, Saint Genès de Castillon, et Tayac). **Le coût est de 4,20 € L'ALLER/RETOUR ou 2,60 € L'ALLER SIMPLE.**

- Vers les lignes Transgironde (seules les correspondances vers Transgironde sont gratuites) ou la gare TER la plus proche. **Le coût est de 4,20 € L'ALLER/RETOUR ou 2,60 € L'ALLER SIMPLE.**
- Pour les autres destinations tels que LIBOURNE, STE FOY LA GRANDE, CASTILLON LA BATAILLE, BRANNE, COUTRAS, ST SEURIN, BORDEAUX et CUB, et COUTRAS, pour plus d'information, veuillez retirer auprès de votre Mairie le dépliant jaune TRANSGIRONDE. Tous les lieux autorisés y sont détaillés. **Le coût est de 6,20 € L'ALLER SIMPLE ou 12 € L'ALLER RETOUR.**

**Le service est disponible du mardi au vendredi de 6h30 à 20h excepté les jours fériés.**

Sachez aussi que si vous êtes accompagné(e), le trajet est gratuit pour cette personne.

**LE VEHICULE VOUS PREND DEVANT CHEZ VOUS  
LE VEHICULE VOUS RAMENE DEVANT CHEZ VOUS**  
(10 à 15 minutes d'attente sur le lieu de rendez-vous)



## ❖ INFORMATIONS MUNICIPALES

- **Inscription sur la liste électorale**

Afin de pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur une liste électorale. Vous avez **jusqu'au 31 décembre de chaque année** pour effectuer votre inscription en Mairie (pièces à fournir : carte nationale d'identité et un justificatif de domicile).

- **La commémoration du 11 novembre** sera plus étoffée cette année avec, notamment, **une exposition de l'UNC qui sera présentée au Foyer Rural du 10 au 13 novembre**, une présence plus importante au monument aux morts le 11 (participation des jeunes du CMJ et joueur de cornemuse) et un défilé de véhicules militaires qui resteront ensuite devant la mairie et le Foyer Rural pendant deux jours. **L'inauguration de l'exposition aura lieu le lundi 10 à 18h.** Le repas du Comité des Fêtes pour le 11 novembre nécessite une inscription préalable.

- **Le nouveau site internet** de la commune est en ligne. Nous étions déjà des précurseurs depuis cinq ans, cette nouvelle mouture enfonce le clou avec une technologie d'avance. Allez donc admirer le travail réalisé.

## ❖ CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2014

### NOVEMBRE

Vendredi 7  
Du 10 au 13  
Mardi 11  
Dimanche 16  
Mardi 18  
Dimanche 23

*Don du sang au Foyer Rural*  
*Exposition sur la Grande Guerre au Foyer Rural*  
*Cérémonies + Banquet organisé par le Comité des Fêtes*  
*Loto organisé par le Comité des Fêtes*  
*Repas Mensuel de Croqu'la Vie*  
*Loto organisé par l'Ecole du Sacré Coeur*

### DECEMBRE

Dimanche 7  
Dimanche 14  
Vendredi 19

*Repas organisé par l'Association de la pétanque*  
*Repas de Noël de l'Association Croqu'la Vie*  
*Spectacle de Noël de l'Ecole Publique*